



IMMIGRATION Canada

Demande de résidence permanente

Demandeurs de la catégorie gens d'affaires

- Investisseurs
- Entrepreneurs
- Travailleurs autonomes



www.cic.gc.ca

Table des matières

Aperçu	2
Avant de présenter votre demande	3
Étape 1. Rassemblez les documents.....	18
Étape 2. Remplissez la demande	22
Étape 3. Payer les frais	43
Étape 4. Envoyez la demande	45
Et ensuite?	46
Comment joindre CIC	49

Appendices

Appendice A – Liste de contrôle de documents

Appendice B – Spécifications pour photos

Appendice C – Services d’immigration du Québec

Appendice D – Coordonnées des services gouvernementaux services provinciaux et territoriaux

Formulaires

Demande de résidence permanente au Canada (IMM 0008)

Annexe 1: Antécédents / Déclaration

Annexe 6 : Gens d'affaires immigrants-Investisseur et Entrepreneur (IMM 0008-Annexe 6)

Annexe 6A : Gens d'affaires immigrants-Travailleurs autonomes (IMM 0008-Annexe 6A)

Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406)

Recours aux services d'un représentant (IMM 5476)

Ce document est produit gratuitement par Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit pas être vendu aux demandeurs.

On peut se procurer une version de ce document adaptée à des besoins particuliers.

Also available in English

Aperçu

Trousse de demande

La présente trousse de demande comprend :

- un guide d'instructions, et
- tous les formulaires requis.

Le **guide d'instructions** est un outil qui :

- fournit les renseignements que vous devez connaître avant d'envoyer votre demande à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), et
- vous aidera à remplir les formulaires et à rassembler les pièces justificatives exigées.

Lisez le guide d'instructions au complet avant de remplir chacun des formulaires.

Cette trousse de demande contient également les **formulaires** qui sont conçus à des fins spécifiques et contiennent des questions qui faciliteront le traitement de votre demande.

Pourquoi devez-vous lire ce guide

Ce guide fournit toutes les instructions nécessaires pour remplir la demande. Le fait d'avoir lu ce guide vous permettra :

- de remplir le formulaire de demande, et
- de déterminer les pièces justificatives qui doivent être fournies.

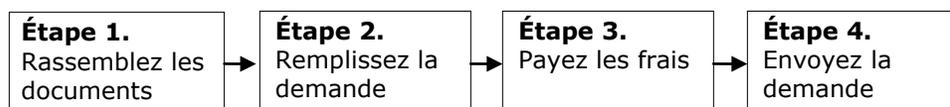
Symboles utilisés dans le guide

Les symboles suivants sont utilisés dans le guide pour souligner l'importance de certains renseignements :

Ce symbole...	Signifie...
	Ce que vous devez faire pour que le traitement de votre demande puisse être effectué.
	Renseignements importants que vous devez connaître afin d'éviter des retards ou d'autres problèmes.
	Où obtenir des renseignements supplémentaires.
Note :	Conseils qui vous aideront à remplir cette demande.

Le processus de demande

Les instructions fournies dans ce guide sont présentées sous forme d'étapes que vous devez suivre afin de remplir votre demande.



Avant de présenter votre demande

Résidence permanente au titre du programme des gens d'affaires

Le programme des gens d'affaires

Le Canada accueille les gens d'affaires qui réussissent et cherchent des débouchés et des défis nouveaux. Le programme d'immigration des gens d'affaires est conçu pour favoriser l'admission de ces personnes. Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux accueillent les gens d'affaires immigrants et offrent des services afin d'aider les immigrants à démarrer une entreprise et à s'établir au Canada.

Types de demandeurs gens d'affaires immigrants

Le Canada a établi trois catégories de gens d'affaires immigrants :

- investisseurs,
- entrepreneurs et
- travailleurs autonomes.

Vous pouvez présenter une demande dans **l'une** de ces catégories, seulement, et vous ne pouvez pas changer de catégorie une fois votre demande soumise.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de chaque catégorie, afin de vous aider à prendre une décision.

Définitions



Entreprise : une entreprise du secteur privé (c.-à-d. qui ne soit pas sous l'autorité de l'État ou à participation majoritaire de l'État) ayant pour objectif la réalisation d'un profit.

L'expérience dans l'exploitation d'une entreprise s'entend, s'agissant d'un **entrepreneur**, de la gestion d'une entreprise admissible et du contrôle d'un pourcentage des capitaux propres de celle-ci pendant au moins deux ans cours de la période commençant cinq ans avant la date où la demande est faite.

L'expérience dans l'exploitation d'une entreprise pour un **investisseur** s'entend de :

- la gestion d'une entreprise admissible et du contrôle d'un pourcentage des capitaux propres de celle-ci pendant au moins deux ans cours de la période commençant cinq ans avant la date où la demande est faite; ou
- la direction de personnes exécutant au moins cinq équivalents d'emploi à temps plein par an dans une entreprise pendant au moins deux ans au cours de la période commençant cinq ans avant la date où la demande est faite.

Équivalent d'emploi à temps plein : 1,950 heures d'emploi rémunéré.

Pourcentage des capitaux propres:

- dans le cas d'une entreprise à propriétaire unique non dotée de la personnalité morale, la totalité des capitaux propres contrôlés par l'étranger ou son époux ou conjoint de fait.
- dans le cas d'une société par actions, la part des actions du capital social avec droit de vote émises et en circulation que contrôle l'étranger ou son époux ou conjoint de fait.
- dans le cas d'une société de personnes ou d'une coentreprise, la part des bénéfices ou des pertes portée à l'actif ou au passif de l'étranger ou de son époux ou conjoint de fait.

Entreprise admissible : Toute entreprise, autre qu'une entreprise exploitée principalement dans le but de retirer un revenu de placement, tels des intérêts, des dividendes ou des gains en capitaux à l'égard de laquelle il existe une preuve documentaire établissant que, au cours de deux années distinctes pendant la période commençant cinq ans avant la date où la demande est faite et prenant fin à la date de la décision liée à l'entrevue, elle satisfaisait à **deux** des critères suivants :

1. le pourcentage des capitaux propres, multiplié par le nombre d'équivalents d'emploi à temps plein, est égal ou supérieur à deux équivalents d'emploi à temps plein par an;
2. le pourcentage des capitaux propres, multiplié par le chiffre d'affaires annuel, est égal ou supérieur à 500 000 \$;
3. le pourcentage des capitaux propres, multiplié par le revenu net de l'année, est égal ou supérieur à 50 000 \$; ou
4. le pourcentage des capitaux propres, multiplié par l'actif net à la fin de l'année, est égal ou supérieur à 125 000 \$.

Entreprise canadienne admissible : Entreprise, autre qu'une entreprise exploitée principalement dans le but de retirer un revenu de placement, tels des intérêts, des dividendes ou des gains en capitaux, exploitée au Canada par un entrepreneur, à l'égard de laquelle il existe une preuve documentaire établissant que, au cours d'une année quelconque pendant la période de trois ans suivant la date où l'entrepreneur est devenu résident permanent, elle satisfaisait à **deux** des critères suivants :

5. le pourcentage des capitaux propres, multiplié par le nombre d'équivalents d'emploi à temps plein, est égal ou supérieur à deux équivalents d'emploi à temps plein par an;
6. le pourcentage des capitaux propres, multiplié par le chiffre d'affaires annuel, est égal ou supérieur à 250 000 \$;
7. le pourcentage des capitaux propres, multiplié par le revenu net de l'année, est égal ou supérieur à 25 000 \$; ou
8. le pourcentage des capitaux propres, multiplié par l'actif net à la fin de l'année, est égal ou supérieur à 125 000 \$.

Catégorie	Description	Caractéristiques
<p>Investisseurs</p>	<p>Les investisseurs doivent avoir de l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise. Ils doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir géré une entreprise admissible ou avoir eu la mainmise sur un pourcentage de l'avoir propre d'une entreprise admissible pendant au moins deux ans dans la période commençant cinq ans avant la date de la demande, ou • avoir géré au moins cinq emplois équivalents temps plein par année dans une entreprise pendant au moins deux ans dans la période commençant cinq ans avant la date de la demande. <p>Le demandeur de la catégorie des investisseurs doit disposer d'un avoir net personnel d'au moins 1,600 000 \$ CAN. Il doit effectuer un investissement de 800 000 \$ CAN, versé au Receveur général du Canada. Cet investissement est par la suite attribué aux provinces et territoires participants au Canada.</p> <p>Ces gouvernements utilisent les fonds aux fins de la création d'emplois et du développement économique. Le montant intégral d'investissement (sauf les intérêts) est remboursé à l'investisseur après cinq ans.</p> <p>La date exacte du remboursement dépend du moment où Citoyenneté et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les investisseurs ne sont pas tenus de démarrer une entreprise au Canada; • l'investissement est pleinement garanti par les provinces et territoires qui participent au programme; • les provinces et territoires ont la mainmise sur l'investissement pendant la période de blocage de cinq ans; et • aucune condition d'immigration n'est imposée à l'entrée au Canada. <p>En vertu de l'<i>Accord Canada-Québec</i>, le Québec exploite son propre programme d'immigrants investisseurs. Tous les investisseurs faisant partie du programme du Québec doivent compter vivre au Québec et être sélectionnés par le Québec. Tout comme dans le programme fédéral, les investisseurs du programme québécois doivent investir 800 000 \$ CAN et disposer d'un avoir net personnel de 1,600 000 \$ CAN.</p>

	<p>Immigration Canada reçoit le montant de 800 000 \$ CAN. À l'éventualité la plus tardive, le montant serait remboursé cinq ans et trois mois après la date du paiement.</p> <p>Le remboursement de l'investissement est pleinement garanti par les provinces et territoires participants.</p>	
Entrepreneurs	<p>Les personnes de la catégorie des entrepreneurs doivent avoir de l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise. Elles doivent avoir géré une entreprise admissible et avoir eu la mainmise sur un pourcentage de l'avoir net d'une entreprise admissible pendant au moins deux ans dans la période commençant cinq ans avant la date de la demande.</p> <p>Le demandeur de la catégorie des entrepreneurs doit avoir un actif net d'au moins 300 000 \$. De plus, il doit avoir l'intention et la capacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'avoir la mainmise sur un pourcentage des capitaux propres d'une entreprise canadienne admissible correspondant à au moins 33.3 %; • de gérer directement et normalement une entreprise canadienne admissible; et • de créer au moins un équivalent d'emploi à temps plein supplémentaire pour un ou plusieurs citoyens canadiens ou résidents permanents sauf 	<ul style="list-style-type: none"> • un avoir net minimum de 300 000 \$; • dans les trois ans suivant l'obtention de la résidence permanente, l'entrepreneur doit avoir la mainmise sur une entreprise canadienne admissible et la gérer directement depuis au moins un an et l'entreprise doit avoir créé des débouchés d'emploi pour d'autres personnes; et • tous les membres de la famille sont admis aux mêmes conditions que le demandeur principal; les conditions sont levées lorsque l'entrepreneur y satisfait. <p>En vertu de l'Accord Canada-Québec, la province de Québec exploite son propre programme d'entrepreneurs immigrants, et les</p>

	<p>l'entrepreneur et les membres de sa famille.</p> <p>Note : Les entrepreneurs doivent signer une déclaration précisant qu'ils ont l'intention et seront capables de respecter les conditions de résidence permanente.</p>	<p>entrepreneurs sélectionnés par le Québec sont soumis aux conditions fixées par la province plutôt qu'aux conditions fédérales. Tous les entrepreneurs du programme québécois doivent avoir l'intention de vivre au Québec et être sélectionnés par le Québec. Tout comme dans les programmes fédéraux, les entrepreneurs des programmes québécois doivent disposer d'un avoir net de 300 000 \$.</p>
<p>Travailleurs autonomes</p>	<p>Les travailleurs autonomes immigrants doivent avoir une expérience pertinente dans les cinq années précédant immédiatement la date de la demande.</p> <p>Expérience pertinente en ce qui a trait à un travailleur autonome, s'entend d'une personne qui,</p> <ul style="list-style-type: none"> • pendant au moins deux ans dans la période commençant cinq ans avant la date de la demande : <ul style="list-style-type: none"> ▪ travailleur autonome dans des activités culturelles ou sportives; ou ▪ participait, au niveau international, à des activités culturelles ou sportives; ou ▪ avait de l'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune condition d'immigration n'est imposée à cette catégorie. • Les travailleurs autonomes immigrants doivent posséder de l'expérience pertinente et avoir l'intention et la capacité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'établir une entreprise qui, au minimum, créera une possibilité d'emploi pour eux-mêmes et contribuera de manière importante à la vie culturelle ou sportive au Canada, ou ▪ d'acquérir et de diriger une exploitation

	d'une exploitation agricole.	agricole au Canada..
--	------------------------------	----------------------

Avez-vous l'intention de résider au Québec?

Aux termes de l'Accord Canada -Québec sur l'immigration, le Québec fixe ses propres exigences en matière d'immigration et sélectionne tous les étrangers qui ont l'intention de s'installer dans la province. Si vous avez l'intention de venir au Canada comme travailleur qualifié sélectionné et de résider au Québec, vous devez d'abord contacter le **Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)** à l'adresse : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/index.html>

Vous pouvez également consulter notre site Web pour de plus amples renseignements : www.cic.gc.ca/francais/immigrer/quebec/index.asp.

Si vous désirez vous établir au Québec, veuillez contacter le bureau responsable d'Immigration Québec (voir **l'Appendice C – Services d'immigration du Québec**). Le bureau responsable d'Immigration Québec vous expédiera une demande, qui comporte une *Demande de certificat de sélection*, que vous devez remplir et retourner à l'adresse appropriée.

Si votre demande est approuvée, on vous délivrera un *Certificat de sélection du Québec (CSQ)*. Vous devez alors remplir **nos formulaires** et les expédier avec l'original du CSQ au bureau des visas approprié.

Restez informé

Les critères de sélection, les exigences et autres renseignements à l'intention des demandeurs peuvent parfois être modifiés. Veuillez prendre note que :

- les demandes seront traitées en fonction de la réglementation en vigueur au moment de la demande, laquelle peut être modifiée à n'importe quel moment.
- notre **site web** contient les dernières nouvelles, les critères de sélection mis à jour et des liens vers les demandes. Consultez-le périodiquement pour vous tenir au courant.

Critères de sélection

Vous devez d'abord satisfaire à la définition de la **catégorie** dans laquelle vous présentez votre demande (**investisseur, entrepreneur ou travailleur autonome**) pour que votre dossier soit évalué selon les critères de sères de sélection.

Si vous répondez à la définition de la catégorie au titre de laquelle vous présentez votre demande, votre demande est ensuite évaluée en fonction de cinq facteurs de sélection :

- âge,
- scolarité,
- langues officielles,
- expérience et

- capacité d'adaptation.

Pour chaque critère de sélection, on attribue un certain nombre de points.

Nous donnons au tableau qui suit les données qui vous aideront à évaluer le nombre de points que vous obtiendriez pour chaque facteur. Si le nombre total de points est **inférieur à 35**, il est possible que votre demande soit rejetée.

Note : La note de passage pour toutes les catégories de gens d'affaires immigrants est de **35**.



Il est important que vous effectuiez une évaluation précise avant de présenter votre demande, car vous devez payer certains frais, dont une partie n'est pas remboursable (frais de traitement), même si votre demande est refusée..

Quels sont les facteurs de sélection?

Votre demande pour venir au Canada au titre du programme des gens d'affaires immigrants sera évaluée en fonction d'un système de pointage composé des cinq facteurs de sélection énoncés ci-dessous :

Facteur 1	Expérience de l'exploitation d'une entreprise	Maximum de 35 points
Facteur 2	Âge	Maximum de 10 points
Facteur 3	Études	Maximum de 25 points
Facteur 4	Aptitudes en français et/ou anglais	Maximum de 24 points
Facteur 5	Adaptabilité	Maximum de 6 points
Total		Maximum de 100 points
Note de passage		35 points

Si vous obtenez un résultat égal ou supérieur à la note de passage, vous pourriez être en mesure d'immigrer au Canada à titre du programme des gens d'affaires. Consultez l'information sur l'immigration au Canada à titre de travailleur qualifié et déterminez si vous souhaitez présenter une demande.

Vous trouverez ci-dessous une description détaillée de tous les facteurs qui seront évalués.

**Facteur 1 :
Expérience
de
l'exploitation
d'une
entreprise
(maximum
de 35 points)**

L'expérience de l'exploitation d'une entreprise doit avoir été acquise dans la période commençant cinq ans avant la date de la demande.

Deux ans d'expérience dans l'exploitation d'une entreprise	20
Trois ans d'expérience dans l'exploitation d'une entreprise	25
Quatre ans d'expérience dans l'exploitation d'une entreprise	30
Cinq ans d'expérience dans l'exploitation d'une entreprise	35

Points	
---------------	--

**Facteur 2 :
Âge
(maximum
de 10 points)**

Vous recevez des points pour l'âge que vous avez à la date où votre demande complète est reçue.

Âge	16 ou moins	17	18	19	20	21-49	50	51	52	53	54+
Points	0	2	4	6	8	10	8	6	4	2	0

Points	
---------------	--

**Facteur 3 :
Études
(maximum
de 25 points)**

Des points sont accordés pour les études ainsi que pour le nombre d'années **d'études à temps plein** ou **d'équivalent à temps plein**. Pour mériter des points, vous devez satisfaire aux **deux** critères mentionnés.

Titre de compétences : Tout diplôme, grade, titre de compétences d'une école de métiers ou certificat d'apprentissage délivré à l'issue d'un programme d'études ou de formation dans un établissement d'enseignement ou de formation reconnu.

Études à temps plein : Au moins 15 heures d'études par semaine pendant l'année scolaire. Cela comprend toute période en milieu de travail qui fait partie du cours.

Équivalent d'études à temps plein : Le temps qui aurait été nécessaire pour terminer des études à temps partiel ou un cours accéléré si ces études avaient été faites à temps plein.

Utilisez le tableau ci-dessous pour déterminer vos points. Si vous n'avez pas terminé le nombre d'années d'études qui correspond à votre diplôme d'études le plus élevé, accordez-vous des points en fonction du nombre d'années d'études.

Exemple 1 : si vous avez obtenu une maîtrise, mais vous avez seulement terminé 16 années d'études, accordez-vous 22 points.

Exemple 2 : Si vous avez obtenu un diplôme d'études universitaires du niveau du baccalauréat nécessitant trois ou quatre années d'études et terminé 14 années d'études, accordez-vous 20 points.

Vous avez obtenu une maîtrise ou un doctorat ET compléte au moins 17 années d'études à temps plein ou l'équivalent temps plein	25
Vous avez obtenu au moins deux diplômes universitaires au niveau du baccalauréat ET compléte au moins 15 années d'études à temps plein ou l'équivalent temps plein	22
Vous avez obtenu un titre de compétence postsecondaire de trois ans ET terminé au moins 15 années d'études à temps plein ou l'équivalent temps plein	22
Vous avez obtenu un diplôme universitaire de deux ans au niveau du baccalauréat, ET compléte au minimum, 14 ans d'études à temps plein ou d'études équivalentes à temps plein	20
Vous avez obtenu un titre de compétence postsecondaire de deux ans ET compléte au moins 14 années d'études à temps plein ou l'équivalent temps plein	20
Vous avez obtenu un diplôme universitaire d'un an au niveau du baccalauréat ET compléte au moins 13 années d'études à temps plein ou l'équivalent d'études à temps plein	15
Vous avez obtenu un titre de compétence postsecondaire d'un an ET compléte au moins 13 années d'études à temps plein ou l'équivalent d'études à temps plein	15
Vous avez obtenu un titre de compétence postsecondaire d'un an ET compléte au moins 12 années d'études à temps plein ou l'équivalent temps plein	12
Vous avez obtenu un diplôme d'études secondaires	5
Vous n'avez pas terminé l'école secondaire (appelée aussi école primaire supérieure).	0

Facteur 4 :
Aptitudes en français et/ou anglais (maximum de 24 points)

En tant que demandeur sous la catégorie des gens d'affaires, il est très important que vous soyez capable de communiquer et de travailler dans l'une des langues officielles du Canada ou les deux. Vos compétences en anglais, en français ou dans ces deux langues vous seront utiles sur le marché du travail canadien.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 24 points pour vos compétences élémentaires, moyennes ou élevées en français et en anglais. Les points sont alloués en fonction de votre capacité à :

- écouter,
- parler,
- lire, et
- écrire.

Preuve de vos compétences linguistiques

Si vous souhaitez obtenir des points pour votre compétence en anglais et/ou français, vous devez soumettre au bureau des visas, vos résultats du test linguistique effectué auprès d'un organisme d'évaluation désigné avec votre demande.

Pour être admissibles aux pointages sur votre capacité linguistique, vous **devez** inclure les résultats de l'un des tests de langue suivants d'un organisme désigné par CIC.

Anglais

- IELTS : International English Testing System (le « **General Training test** » **seulement**)
- CELPIP : Canadian English Language Proficiency Index Program (le « **General test** » **seulement**)

Français

- TEF : Test d'évaluation de français

Si vous ne présentez pas les résultats de votre test de compétence linguistique officielle avec votre demande au bureau des visas, vous ne serez pas attribué des points pour vos compétences en anglais et/ou français.

Test de langue officielle

Vous devez passer un test de connaissance linguistique d'un organisme d'évaluation désigné

Vous devez démontrer le niveau de maîtrise de la langue que vous avez déclaré sur votre demande afin d'obtenir des points pour vos compétences linguistiques.

Pour ce faire, vous devez passer un test de compétence linguistique d'un organisme désigné par CIC **avant** de débiter le processus d'immigration et de soumettre votre demande au bureau des visas.

Les résultats de votre test ne doivent pas dater de plus d'un an lorsque vous présentez votre demande.

Étape	Instruction
1	Demandez à un organisme désigné d'évaluer vos compétences et payez les coûts de l'évaluation. Vous trouverez une liste d'organismes d'évaluation désignés à l'adresse suivante : www.cic.gc.ca/francais/immigrer/qualifie/langues-test.asp
2	Joindre les résultats de l'évaluation à votre demande.  Ne demandez pas à ce que votre résultat linguistique (IELTS – General Training, CELPIP – General ou TEF) soit envoyé directement au bureau

	des visas. Veuillez plutôt soumettre votre résultat original de votre test de connaissance linguistique avec votre demande dûment remplie au bureau des visas.
3	Consultez la section « Utiliser les résultats des tests » afin de déterminer combien de points vous obtiendrez pour votre connaissance de la langue.

Note : Les résultats de l'évaluation de l'organisme désigné, serviront de preuve concluante de vos compétences linguistiques. Toutes autres preuves écrites servant à démontrer vos aptitudes linguistiques, ne seront pas acceptées.

Si vous souhaitez obtenir des points pour vos compétences dans les deux langues officielles, veuillez joindre avec votre demande les résultats de vos tests de langue dans les deux langues officielles pour votre connaissance de l'anglais (IELTS – General Training ou CELPIP – General) **et** votre connaissance du français (TEF).

Utiliser les résultats des tests

Utilisez vos résultats de test d'évaluation linguistique, obtenus auprès d'un organisme approuvé, afin de déterminer le nombre de points que vous recevrez.

International English Language Testing System (IELTS)

Servez-vous du tableau qui suit pour déterminer le nombre de points qui vous seront accordés d'après les résultats obtenus au **International English Language Testing System (IELTS)** :

Niveau	Points (par compétence)	Résultat du test, par compétence			
		Parler	Écouter	Lire (Formation générale)	Écrire (Formation générale)
Élevé	Première langue officielle : 4 Deuxième langue officielle : 2	6.5 - 9.0	7.5 - 9.0	6.5 - 9.0	6.5 - 9.0
Moyen	L'une ou l'autre langue officielle : 2	5.5 - 6.0	5.5 - 7.0	5.0 - 6.0	5.5 - 6.0
Élémentaire	L'une ou l'autre langue officielle : 1 (maximum de 2)	4.0 - 5.0	4.5 - 5.0	3.5 - 4.5	4.0 - 5.0
Néant	0	Moins que 4.0	Moins que 4.5	Moins que 3.5	Moins que 4.0

Canadian English Language Proficiency Index Program (CELPIP)

Servez-vous du tableau qui suit pour déterminer le nombre de points qui vous seront accordés d'après les résultats obtenus au **Canadian English**

Language Proficiency Index Program (CELP) :

Niveau	Points (par compétence)	Résultats du test, par compétence			
		Parler	Écouter	Lire	Écrire
Élevé	Première langue officielle : 4	4H	4H	4H	4H
		5	5	5	5
		6	6	6	6
	Deuxième langue officielle : 2				
Moyen	L'une ou l'autre langue officielle : 2	3H	3H	3H	3H
		4L	4L	4L	4L
Élémentaire	L'une ou l'autre langue officielle : 1 (maximum de 2)	2H	2H	2H	2H
		3L	3L	3L	3L
Néant	0	0	0	0	0
		1	1	1	1
		2L	2L	2L	2L

Test d'évaluation de français (TEF)

Servez-vous du tableau qui suit pour déterminer le nombre de points qui vous seront accordés d'après les résultats obtenus au **Test d'évaluation de français (TEF)** :

Niveau	Points (par compétence)	Résultats du test, par compétence			
		Expression orale	Compréhension orale	Compréhension écrite	Expression écrite
Élevé	Première langue officielle : 4 Deuxième langue officielle : 2	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 5	Niveau 5
		Niveau 6 (349-450 points)	Niveau 6 (280-360 points)	Niveau 6 (233-300 points)	Niveau 6 (349-450 points)
Moyen	L'une ou l'autre langue officielle : 2	Niveau 4 (271-348 points)	Niveau 4 (217-279 points)	Niveau 4 (181-232 points)	Niveau 4 (271-348 points)
Élémentaire	L'une ou l'autre langue officielle : 1 (maximum de 2)	Niveau 3 (181-270 points)	Niveau 3 (145-216 points)	Niveau 3 (121-180 points)	Niveau 3 (181-270 points)
Néant	0	Niveau 0	Niveau 0	Niveau 0	Niveau 0
		Niveau 1	Niveau 1	Niveau 1	Niveau 1
		Niveau 2 (0-180 points)	Niveau 2 (0-144 points)	Niveau 2 (0-120 points)	Niveau 2 (0-180 points)

Additionnez vos points : Total de parler + écouter + lire + écrire = _____
(dans les deux langues)

Points	
---------------	--

**Facteur 5 :
Adaptabilité
(maximum
de 6 points)**

Investisseurs et entrepreneurs

Vous pouvez obtenir un maximum de six points pour la capacité d'adaptation en faisant la preuve **d'un** des éléments suivants :

Critères d'adaptabilité	Points
Vous avez fait un voyage d'affaires exploratoire au Canada au cours des cinq années précédant la date de votre demande.	6
Vous avez participé à des programmes conjoints fédéral-provincial concernant l'immigration des gens d'affaires.	6

Points	
---------------	--

Si vous voulez connaître le nombre de points auxquels vous avez droit pour la capacité d'adaptation, vous devez vous procurer, auprès de la province ou du territoire où vous voulez immigrer, des documents indiquant que vous satisfaites aux exigences d'un des éléments précédents ou des deux.

En ce qui a trait à l'attribution des points :

- un voyage au Canada devient un voyage d'affaires exploratoire au Canada uniquement lorsqu'une province ou du territoire en juge ainsi, et
- chaque province ou du territoire possède sa propre définition d'une participation à un programme conjoint fédéral-provincial concernant l'immigration des gens d'affaires.

Si vous désirez accumuler des points pour l'adaptabilité, vous devez d'abord communiquer avec les services pour gens d'affaires immigrants de la province ou du territoire où vous voulez immigrer. Vous trouverez la liste de ces services provinciaux et territoriaux à l'**appendice D - 'Coordonnées des services gouvernementaux provinciaux et territoriaux'**, de cette trousse de demande. Les services de votre province ou territoire de destination vous fourniront les documents appropriés indiquant que, selon cette province ou ce territoire, vous satisfaites aux exigences réglementaires.



Vous devez soumettre ces documents au bureau des visas.

Travailleurs autonomes

Vous pouvez obtenir un maximum de six points pour la capacité d'adaptation dans toute combinaison des éléments suivants :

Critères d'adaptabilité	Points
<p>A. Niveau d'études de votre époux ou de votre conjoint de fait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'études secondaires ou moins : 0 point • Un diplôme, un certificat de compétence, une formation en apprentissage, ou un diplôme universitaire d'un an et au moins 12 années d'études ou l'équivalence d'études à temps plein : 3 points • Un diplôme, un certificat de compétence, une formation en apprentissage ou un diplôme universitaire de deux ans ou plus et au moins 14 années d'études ou l'équivalence d'études à temps plein : 4 points • Une maîtrise ou un doctorat et au moins 17 années d'études ou l'équivalence d'études à temps plein : 5 points 	3 - 5
<p>B. Études antérieures au Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ou votre époux ou conjoint de fait qui vous accompagne avez terminé un programme d'études d'au moins deux ans à temps plein dans un établissement postsecondaire au Canada. Vous devez avoir fait ces études après l'âge de 17 ans, en vertu d'un permis d'études valide. 	5
<p>C. Travail antérieur au Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ou votre époux ou conjoint de fait qui vous accompagne avez travaillé à temps plein au Canada pendant au moins un an, en vertu d'un permis de travail valide. 	5
<p>D. Parenté au Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous, votre époux ou conjoint de fait qui vous accompagne avez de proches parents, c.-à-d. père, mère, grands-parents, enfants, petits-enfants, enfant d'un parent (sœur ou frère), enfant de grands-parents (tante ou oncle) ou petits-enfants d'un parent (nièce ou neveu) qui résident au Canada et qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents. 	5

Points	
---------------	--

Votre résultat pour tous les facteurs combinés

Utilisez le tableau si-dessous pour établir le total de vos points. La note de passage est **35**. La **note maximale** possible pour chaque catégorie est de **100**. La note de passage varie et est fixée périodiquement par le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme.

Facteur		Maximum de points	Votre note
1	Expérience dans l'exploitation d'une entreprise / expérience pertinente	35	
2	Âge	10	
3	Éducation	25	
4	Compétence linguistique	24	
5	Adaptabilité	6	
Total		100	

L'agent qui examine votre demande précisera d'abord si vos réponses ou non à la définition de la catégorie dans laquelle vous faites votre demande (investisseur, entrepreneur ou travailleur autonome).

Si...	Alors...
vous répondez à la définition	l'agent vous évaluera ensuite selon les critères de sélection
en cas de différence entre les points que vous vous êtes attribués et les points que l'agent vous attribue	l'évaluation de l'agent prévaudra

Avez-vous suffisamment de fonds?

Le gouvernement du Canada n'offre aucune aide financière aux gens d'affaires immigrants.

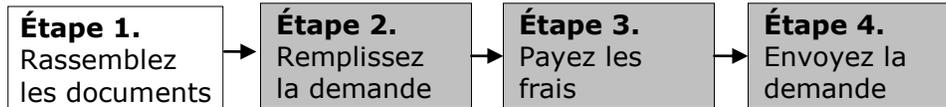
Tous les demandeurs de la catégorie des gens d'affaires doivent prouver qu'ils ont suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins et à ceux des membres de leurs familles pendant au moins un an après leur arrivée au Canada. Normalement, l'exigence concernant l'avoir net permet de répondre à cette règle.

Note : Vous devriez effectuer des recherches sur le coût de la vie dans la région du Canada où vous comptez vivre et avoir accès à suffisamment de capitaux actifs pour votre établissement initial.

Vous devez savoir que la loi canadienne exige que les personnes qui entrent au Canada doivent déclarer les liquidités de 10 000 \$ CAD ou plus. Vous allez devoir déclarer ces fonds à un agent canadien à votre arrivée. Par liquidités, il faut entendre :

- argent (monnaie ou billets de banque),
- titres au porteur (actions, obligations, débentures, bons du Trésor, etc.), et
- titres au porteur négociables (traites bancaires, chèques de voyage, mandats, etc.).

Étape 1. Rassemblez les documents



Quels sont les documents exigés? Réunissez les documents dont vous avez besoin pour appuyer votre demande. Vous en trouverez la liste à **l'Appendice A - liste de contrôle des documents** de ce guide.



Cette liste de contrôle des documents vous précisera le nombre d'exemplaires du formulaire de demande dont a besoin le bureau des visas. Vous y trouverez également des précisions sur les documents qui doivent être des originaux, ceux qui doivent être des photocopies, et si une traduction certifiée en français ou en anglais s'impose.

Exigences médicales



Cette liste est fournie à titre indicatif, pour vous permettre de préparer la documentation nécessaire au traitement de votre demande par le bureau des visas à une date ultérieure.

Tous les demandeurs doivent se soumettre à un examen médical.

Vous et les membres de votre famille, qu'ils vous accompagnent ou non, devez subir un examen médical. Pour réussir l'examen médical, ni vous ni les membres de votre famille ne devez souffrir d'une maladie :

- qui présente un risque pour la santé ou la sécurité publique, ou
- qui risque d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé au Canada.

Des exemples de ce qui constitue un « fardeau excessif » sont, notamment, l'hospitalisation permanente ou les soins en établissement pour une maladie physique ou mentale.

Directives

Des instructions médicales précises **vous seront envoyées** après que vous aurez été évalué selon la définition de la catégorie d'immigration et les critères de sélection applicables. Quand vous recevrez votre avis d'évaluation, vous recevrez également des formulaires d'examen médical pour vous-même (et pour les personnes à charge qui vous accompagnent), des instructions et une liste de médecins de votre région qui sont autorisés à faire des examens médicaux aux fins d'immigration. Vous n'êtes pas obligé de subir un examen médical avant de présenter votre demande.

Validité de l'examen

Les résultats de votre examen médical sont valides pour 12 mois, à compter de la date de l'examen. Si le traitement de votre demande à titre de résident permanent n'est pas complété au cours de cette période, vous

allez devoir subir un autre examen médical complet.

Médecins autorisés

Votre médecin ne peut effectuer l'examen médical. Vous devez consulter un médecin dont le nom figure sur la liste canadienne de **médecins désignés** se retrouvant au :

<http://www.cic.gc.ca/dmp-md/medecins.aspx>.

Note : Le médecin est uniquement chargé de faire un examen médical; il ou elle ne peut vous donner aucun conseil sur le processus d'immigration.

Certificats de police

Tous les demandeurs doivent présenter un certificat de police/une attestation de vérification du casier judiciaire dans le cadre du processus de demande.

Vous et tous les membres de votre famille âgés de 18 ans et plus n'êtes pas résidents permanents ou citoyens canadiens, vous devez fournir :

- un certificat de police valide, ou
- une attestation de vérification du casier judiciaire, ou
- un document attestant que votre casier judiciaire est vierge.

Vous devez présenter un de ces documents pour chaque pays, **autre que le Canada**, dans lequel vous ou les membres de votre famille avez résidé pendant six mois consécutifs ou plus depuis l'âge de 18 ans.

Note : Si vous ou les membres de votre famille étiez âgés de moins de 18 ans (16 ans dans certains endroits) pendant toute la période où vous avez résidé dans un pays donné, vous n'avez pas besoin d'obtenir un certificat de police de ce pays.

Les demandeurs exigeant plusieurs certificats de police devraient lancer le processus en vue de leur obtention avant de soumettre leur demande au bureau des visas canadien.

Le certificat doit avoir été produit dans les trois mois précédant votre demande. Si le certificat original n'est ni en anglais ni en français, vous devez fournir, en plus du certificat, l'original de la traduction faite par un traducteur agréé.

Il **vous** incombe de communiquer avec les services de police ou les autorités compétentes spécifiées sur notre site Web, à moins d'avis contraire. Lorsque vous demandez un certificat de police, vous pourriez devoir :

- payer des frais pour le service,
- fournir des renseignements ou de la documentation, tel que :
 - des photographies,
 - des empreintes digitales,
 - vos adresses et périodes de résidence dans le pays ou territoire.

CIC effectuera également des vérifications afin de déterminer si vous et les

membres de votre famille devriez être interdits de territoire au Canada.

Veillez consulter notre [site web](#) afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police auprès d'un pays étranger.

Documents traduits

Tout document qui n'est ni en français, ni en anglais **doit être accompagné** :

- de sa traduction française ou anglaise,
- d'une déclaration sous serment de la personne qui les a traduits,
- d'une copie **certifiée** du document original.

Note : Une déclaration sous serment est un document dans lequel le traducteur prête serment du caractère véridique de la traduction et de la représentation du contenu du document original. Cette déclaration se fait en présence d'un commissaire autorisé à faire prêter serment dans le pays où réside le traducteur.



Les traductions faites par des membres de la famille ne sont pas acceptées.

Copies certifiées conformes ou documents notariés

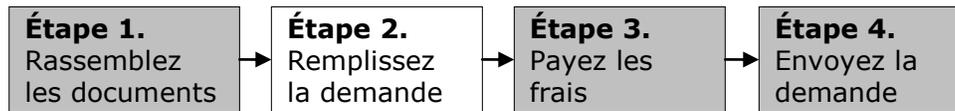
Afin d'obtenir une photocopie certifiée conforme d'un document, vous devez faire comparer l'original et la photocopie par une personne autorisée qui écrira en caractères d'imprimerie les informations suivantes sur la photocopie :

- « Je certifie que la présente est une copie authentique du document original. »,
 - le nom de l'original,
 - la date de l'attestation,
 - le nom de la personne autorisée,
 - le nom de son poste ou de son titre,
 - la signature de la personne autorisée.
-

Qui peut certifier des copies de documents?

Les personnes autorisées à attester la conformité de copies incluent :	
<p>Au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none">• un commissaire à l'assermentation,• un notaire public,• un juge de paix.	<p>À l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none">• un juge,• un magistrat,• un notaire,• un officier de justice,• un commissaire autorisé à faire prêter serment dans le pays où la personne réside actuellement.

Étape 2. Remplissez la demande



Comment remplir la demande

Veillez suivre les étapes énumérées ci-dessous pour remplir les formulaires de demande.

Les formulaires suivants doivent être remplis et présentés pour tous les demandeurs :

- *Demande de résidence permanente au Canada* (IMM 0008-générique)
- *Annexe 1 : Antécédents/Déclaration* (IMM 0008 – Annexe 1)
- *Annexe 6 : Gens d'affaires immigrants- Investisseur et Entrepreneur* (IMM 0008-Annexe 6)
- *Annexe 6A : Gens d'affaires immigrants-Travailleurs autonomes* (IMM 0008-Annexe 6A)
- *Renseignements additionnels sur la famille* (IMM 5406)
- *Recours aux services d'un représentant* (IMM 5476), s'il y a lieu.



Fournir des renseignements faux et trompeurs dans ces formulaires constitue un délit grave. Les renseignements que vous fournissez dans votre demande peuvent être vérifiés.

Donnez des réponses complètes et précises



Remplissez toutes les sections. Si une section ne s'applique pas à vous, inscrivez « S/O » (« Sans objet »). Si votre demande est incomplète, elle vous sera retournée, et le traitement ne commencera pas. **Ne laissez pas de sections en blanc.**

Note : Si vous avez besoin de plus d'espace pour répondre, utilisez une feuille supplémentaire, inscrivez le numéro et/ou la lettre de la section que vous complétez et annexe-la à votre demande.

Demande de résidence permanente au Canada (IMM 0008-Générique)

Qui doit remplir ce formulaire?

Ce formulaire doit être rempli par :

- Vous, le demandeur principal.

Note : À la page deux du formulaire, vous devez donner des précisions sur les membres de votre famille. De l'espace est prévu pour trois membres de la famille. Si vous en avez plus que trois, photocopiez cette page avant de la remplir afin que vous ayez suffisamment d'espace pour chaque personne.

Membres de la famille

Les membres de la famille incluent l'époux ou le conjoint de fait, les enfants à charge, et l'enfant à charge d'un enfant à charge :

Terme	Définition
Époux	Le terme époux s'applique aux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui sont légalement mariées.
Conjoint de fait	<p>Un conjoint de fait est une personne qui cohabite avec une personne (du même sexe ou du sexe opposé), dans une relation conjugale, et ce depuis au moins un an continu. Une relation conjugale existe lorsqu'il y a un degré important d'engagement entre les deux personnes. Les conjoints de fait doivent joindre à leur demande tout document prouvant qu'ils se trouvent dans une relation fondée sur un engagement réciproque véritable (p. ex. preuve qu'ils vivent sous le même toit, qu'ils se soutiennent mutuellement, sur le plan financier et émotif, qu'ils ont eu des enfants ensemble, ou qu'ils s'affichent, en public, comme un couple).</p> <p>Les conjoints de fait qui ne peuvent vivre ensemble ou être vus ensemble en public, en raison de restrictions d'ordre légal dans leur pays d'origine, peuvent être admissibles et doivent être inscrits sur la demande.</p> <p>Les conjoints de fait qui satisfont aux conditions indiquées ci-dessus, mais qui ont été séparés pour des raisons indépendantes de leur volonté (p. ex. guerre civile ou conflit armé), doivent également être inscrits sur la demande.</p>
Enfants à charge	<p>Un enfant à charge peut être le vôtre ou celui de votre époux ou conjoint de fait.</p> <p>Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• être âgé de moins de 22 ans et n'avoir ni époux ni conjoint de fait; ou• dépendre, pour l'essentiel, à compter du moment où il

	<p>a atteint l'âge de 22 ans (ou, s'il s'est marié ou engagé dans une union de fait avant l'âge de 22 ans, à compter de cet âge), du soutien financier de l'un de ses parents et à la fois être inscrit à un établissement d'enseignement postsecondaire accrédité par les autorités gouvernementales compétentes et le fréquenter à temps plein, ou,</p> <ul style="list-style-type: none"> dépendre, pour l'essentiel, du soutien financier de l'un de ses parents à compter du moment où il a atteint l'âge de 22 ans et ne pas pouvoir subvenir à ses besoins du fait de son état physique ou mental.
Enfant à charge d'un enfant à charge	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant à charge d'un enfant à charge peut être le vôtre ou celui de votre époux ou conjoint de fait.

Information générale	
Catégorie pour laquelle vous présentez votre demande?	
<p>Dans la case « Autre », indiquez l'une des catégories de gens d'affaires immigrants suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Investisseurs, Entrepreneurs, ou Travailleurs autonomes. 	
Nombre de membres de la famille	
<p>Inscrivez le nombre total des membres de votre famille inclus dans votre demande. Ceci comprend, vous-même et tous les autres membres de la famille qu'ils aient l'intention de vous accompagner ou non au Canada.</p>	
Langue de préférence	
<p>Correspondance : Cochez la case qui indique la langue officielle, le français ou l'anglais, dans laquelle vous préférez recevoir votre correspondance.</p> <p>Entrevue : Indiquez la langue que vous préféreriez utiliser si vous êtes convoqué à une entrevue.</p>	
Bureau des visas demandé pour le traitement de votre demande.	
<p>Indiquez le nom du bureau des visas responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> de votre pays de nationalité; ou du pays dans lequel vous résidez, à condition que vous y ayez été légalement admis depuis au moins un an. 	
Renseignements personnels	
Question	Action
1	<p>Le demandeur principal doit répondre aux questions suivantes.</p> <p>Inscrivez votre nom de famille au complet tel qu'il figure dans votre passeport ou dans les documents officiels que vous utiliserez pour en obtenir un.</p> <p>Inscrivez tous vos prénoms (premier, deuxième, ou plus) tels qu'ils figurent dans votre passeport ou vos documents officiels. N'utilisez pas d'initiales.</p>
2	Cochez la case indiquant votre sexe (homme ou femme).

3	Inscrivez votre date de naissance au complet.														
4	Inscrivez votre lieu de naissance, y compris la ville ou le village et le pays.														
5	Inscrivez le nom de votre pays de citoyenneté. Si vous en avez plus d'un, donnez les explications sur une feuille à part. Inscrivez aussi votre pays de résidence.														
6	Inscrivez votre langue maternelle. Cette langue est celle que vous avez apprise à la maison dans votre enfance et que vous comprenez toujours.														
7	Inscrivez votre taille en centimètres ou en pieds et en pouces.														
8	Inscrivez la couleur de vos yeux.														
9	Cochez la case correspondant à votre situation de famille. Si vous êtes marié ou dans une union de fait, indiquez la date de votre mariage ou la date du début de votre union de fait.														
10	Cochez la case pour indiquer si vous avez déjà été marié ou dans une union de fait. Si vous cochez la case « Non », passez à la question suivante. Si vous cochez la case « Oui », inscrivez : <ul style="list-style-type: none"> le nom de votre époux ou conjoint de fait précédent; sa date de naissance; le type d'union (cochez une seule case); et la durée de votre union. 														
11	Cochez la case pour indiquer si vous pouvez communiquer en français ou en anglais.														
12	<p>Scolarité Inscrivez le nombre d'années de formation officielle que vous avez complétée; Cochez la case indiquant votre niveau d'études le plus élevé. Si vous n'avez pas terminé vos études secondaires, cochez la case « aucun secondaire ».</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'études</th> <th>Correspond à...</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Études secondaires</td> <td>niveau qui suit les études primaires et qui précède les études collégiales, universitaires ou autres.</td> </tr> <tr> <td>Certificat de compétence / apprentissage</td> <td>formation relative à une profession comme celle de charpentier ou de mécanicien d'automobile.</td> </tr> <tr> <td>Certificat/diplôme non universitaire</td> <td>décerné à ceux qui veulent exercer une profession qui exige une formation reconnue, mais non de niveau universitaire (p. ex., les techniciens dentaires et les techniciens en génie)</td> </tr> <tr> <td>Baccalauréat</td> <td>diplôme universitaire ou collégial décerné à ceux qui ont terminé des études de premier cycle, (p. ex. baccalauréat des arts, en éducation, en science ou dans une autre discipline professionnelle).</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise</td> <td>diplôme universitaire décerné par l'école des études supérieures d'un collège ou d'une université. Vous devez avoir auparavant terminé un baccalauréat.</td> </tr> <tr> <td>Doctorat</td> <td>grade universitaire le plus élevé nécessitant habituellement au moins trois ans d'études supérieures et une thèse. Normalement, vous devez détenir une maîtrise avant de pouvoir obtenir un doctorat.</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'études	Correspond à...	Études secondaires	niveau qui suit les études primaires et qui précède les études collégiales, universitaires ou autres.	Certificat de compétence / apprentissage	formation relative à une profession comme celle de charpentier ou de mécanicien d'automobile.	Certificat/diplôme non universitaire	décerné à ceux qui veulent exercer une profession qui exige une formation reconnue, mais non de niveau universitaire (p. ex., les techniciens dentaires et les techniciens en génie)	Baccalauréat	diplôme universitaire ou collégial décerné à ceux qui ont terminé des études de premier cycle, (p. ex. baccalauréat des arts, en éducation, en science ou dans une autre discipline professionnelle).	Maîtrise	diplôme universitaire décerné par l'école des études supérieures d'un collège ou d'une université. Vous devez avoir auparavant terminé un baccalauréat.	Doctorat	grade universitaire le plus élevé nécessitant habituellement au moins trois ans d'études supérieures et une thèse. Normalement, vous devez détenir une maîtrise avant de pouvoir obtenir un doctorat.
Type d'études	Correspond à...														
Études secondaires	niveau qui suit les études primaires et qui précède les études collégiales, universitaires ou autres.														
Certificat de compétence / apprentissage	formation relative à une profession comme celle de charpentier ou de mécanicien d'automobile.														
Certificat/diplôme non universitaire	décerné à ceux qui veulent exercer une profession qui exige une formation reconnue, mais non de niveau universitaire (p. ex., les techniciens dentaires et les techniciens en génie)														
Baccalauréat	diplôme universitaire ou collégial décerné à ceux qui ont terminé des études de premier cycle, (p. ex. baccalauréat des arts, en éducation, en science ou dans une autre discipline professionnelle).														
Maîtrise	diplôme universitaire décerné par l'école des études supérieures d'un collège ou d'une université. Vous devez avoir auparavant terminé un baccalauréat.														
Doctorat	grade universitaire le plus élevé nécessitant habituellement au moins trois ans d'études supérieures et une thèse. Normalement, vous devez détenir une maîtrise avant de pouvoir obtenir un doctorat.														

13	Inscrivez votre emploi actuel.
14	Inscrivez votre adresse postale au complet, y compris le code postal. C'est l'adresse que nous utiliserons pour vous poster la correspondance au sujet de votre demande. Inscrivez votre adresse en français et, s'il y a lieu, aussi dans la langue maternelle de votre pays de résidence. Joindre une autre feuille si nécessaire.
15	Si votre adresse résidentielle est différente de votre adresse postale, inscrivez-la au complet, y compris le code postal. Si votre adresse résidentielle est la même que votre adresse postale, inscrivez "S/O".
16	Inscrivez les numéros de téléphone où nous pouvons vous joindre, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • votre numéro au domicile; et • tout autre numéro où l'on peut vous joindre sur une base régulière.
17	Inscrivez votre adresse électronique (s'il y a lieu). Note : En inscrivant votre adresse électronique, vous autorisez Citoyenneté et Immigration Canada à transmettre votre dossier et les informations vous concernant à l'adresse de courriel indiquée.
18	Inscrivez les détails de votre passeport, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • le numéro du passeport; • le pays qui a émis le passeport; et • la date d'expiration du passeport. Note : Adressée au demandeur principal uniquement : si vous détenez un passeport valide ou un document de voyage, veuillez inclure une photocopie de la page contenant vos renseignements personnels (la page du passeport contenant votre nom, date et le lieu de naissance, numéro du passeport et photo) lors de l'envoi au BRC. Ne nous envoyez pas votre passeport.
19	Inscrivez le numéro de votre carte d'identité, s'il y a lieu. Les cartes d'identité sont délivrées par un gouvernement national, provincial, municipal ou autre, ou également, une organisation internationale reconnue telle la Croix-Rouge, comme pièce servant à vous identifier. Si vous détenez une de ces cartes, inscrivez son numéro dans l'espace prévu. Photocopiez les deux côtés de la carte et annexe la photocopie à votre demande. Si vous n'avez pas de carte d'identité, indiquez « S/O » (sans objet).
20	Inscrivez le nom de la ville ou du village et de la province ou du territoire où vous prévoyez vivre au Canada.
Détails sur les membres de la famille	
<p>Veillez fournir les renseignements personnels sur les membres de votre famille, qu'ils vous accompagnent ou non au Canada (pour plus de renseignements sur les membres de la famille, y compris sur les exigences liées à l'âge) consultez la section membres de la famille.</p> <p>Vous devez aussi donner des renseignements sur les membres de votre famille dont vous ignorez l'endroit où ils se trouvent (y compris les personnes disparues ou présumées décédées).</p>	

Important

Vous devez nommer tous les membres de votre famille, qu'ils veuillent ou non être pris en compte dans votre demande de résidence permanente à ce moment-ci. Vous ne pourrez **pas** ultérieurement parrainer les membres de votre famille qui ne sont pas nommés dans votre demande.

Section	Instruction
Prénom(s)	Inscrivez les prénoms de tous les membres de votre famille (premier, deuxième ou plus) tels qu'ils figurent dans le passeport ou les documents officiels de la personne. N'utilisez pas d'initiales.
Date de naissance	Si vous ne connaissez pas la date de naissance exacte, indiquez l'âge actuel de la personne.
Pays de citoyenneté	Si le membre de votre famille est citoyen de plus d'un pays, donnez des explications sur une feuille distincte.
Lien de parenté	Indiquez si le membre de votre famille est votre époux, conjoint de fait, fille, fils, etc.
Vous accompagnera au Canada	Indiquez si le membre de votre famille à l'intention vous accompagnera au Canada.
Scolarité	Indiquez le niveau d'études terminé avec succès. Utilisez les catégories énumérées à la question 12.

Photos

Suivez les étapes suivantes :

Étape	Instruction
1	Apportez la feuille de spécifications pour photographies (retrouvée dans l'appendice B de ce guide) chez le photographe.
2	Demandez au photographe de vous fournir le nombre de photos requis sur le site Web du bureau des visas auquel vous déposerez votre demande, pour vous-même et de chacun des membres de votre famille.
3	À l'endos d'une photo de chaque personne , écrivez le nom de la personne qui figure sur la photo de même que sa taille et la couleur de ses yeux.
4	Placez les photos de chaque personne dans une enveloppe et scellez-la.
5	Écrivez votre nom et votre date de naissance sur l'enveloppe.
6	Agrafez l'enveloppe à votre demande de résidence permanente. Assurez-vous qu'aucune photo n'a été agrafée ou pliée.

Annexe 1 - Antécédents/Déclaration (IMM 0008 - Annexe 1)

Qui doit remplir ce formulaire?

Ce formulaire doit être rempli par :

- vous, le requérant principal (demandeur principal);
- votre époux ou conjoint de fait (qu'il vous accompagne ou non au Canada); **et**
- vos enfants à charge âgés de 18 ans ou plus (qu'ils vous accompagnent au Canada ou non).

Question	Instruction
1	Inscrivez votre nom de famille au complet tel qu'il figure dans votre passeport ou dans les documents officiels que vous utiliserez pour en obtenir un. Inscrivez tous vos prénoms (premier, deuxième, ou plus) tels qu'ils figurent dans votre passeport ou vos documents officiels. N'utilisez pas d'initiales.
2	Inscrivez votre nom dans votre langue ou graphie maternelles (s'il y a lieu). Par exemple : en caractères arabes, cyrilliques, chinois, coréens, japonais ou en code télégraphique ou commercial chinois.
3	Indiquez tout autre nom que vous avez utilisé dans le passé, ou sous lequel vous avez été connu, autre que celui ci-dessus. Les autres noms peuvent comprendre : <ul style="list-style-type: none"> • ancien nom acquis du conjoint, • pseudonymes, • nom de naissance, • surnoms, • noms donnés en communauté, etc.
4	Inscrivez votre date de naissance.
5	Indiquez votre pays actuel de résidence.
6	Indiquez votre statut dans ce pays.
7	Donnez des détails personnels concernant votre père , notamment : <ul style="list-style-type: none"> • son nom de famille; • son prénom; • sa date de naissance; • sa ville natale; • son pays natal; • date du décès (s'il y a lieu).
8	Donnez des détails personnels concernant votre mère, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • son nom de famille; • son prénom; • sa date de naissance; • sa ville natale; • son pays natal; • date du décès (s'il y a lieu).

Question	Instruction
9	<p>Répondez à chaque question de la section en cochant la case appropriée.</p> <p>Si vous répondez « oui » à une ou à plus d'une question, vous devez fournir des explications sur ce qui est arrivé dans l'espace prévu. Si vous avez besoin de plus d'espace, annexe une feuille distincte.</p>
10	<p>Scolarité</p> <p>Inscrivez le nombre d'années de formation officielle que vous avez complétée pour chacun des niveaux d'études.</p> <p>Précisez les éléments suivants pour chacun des établissements d'enseignement que vous avez fréquenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la durée de fréquentation à l'établissement, • le nom de l'établissement, • la ville et le pays, et • le genre de certificat ou de diplôme décerné. <p>Si aucun diplôme n'a été décerné, inscrivez « S/O ». Si vous avez besoin de plus d'espace, annexe une feuille distincte.</p>
11	<p>Veillez préciser vos antécédents personnels depuis l'âge de 18 ans.</p> <p>Commencez par l'information la plus récente. À la rubrique « Activité », inscrivez votre profession ou votre emploi, si vous travailliez. Si vous ne travailliez pas, donnez des renseignements sur ce que vous faisiez (p. ex., chômage, études, voyage, en détention, etc.).</p> <p>Note : Veuillez ne pas laisser de période inexplicée dans le temps.</p> <p> Si vous ne rendez pas compte de toutes les périodes, le traitement de votre demande sera retardé.</p>
12	<p>Inscrivez le nom de toutes les organisations dont vous étiez membre ou auxquelles vous étiez affilié, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les organisations politiques; • les organisations sociales; • les organisations de jeunes ou d'étudiants; • les syndicats; et • les organisations professionnelles. <p>Si vous n'étiez pas membre d'aucune organisation ni affilié à aucune, n'écrivez pas « sans objet ». Écrivez plutôt « Je n'ai jamais été membre d'une organisation ou association. »</p> <p>Note : N'utilisez pas d'abréviations. Inscrivez la ville et le pays dans lesquels vous étiez membre.</p>
13	<p>Indiquez les charges publiques que vous avez occupées par le passé, notamment celles de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnaire; • juge; • policier; • etc.

Question	Instruction
	<p>Veillez inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nom du pays et le palier administratif (exemples : national, régional ou municipal); • le nom du ministère ou de la direction générale pour laquelle vous avez travaillé; et • les activités ou les postes occupés. <p>Note : N'utilisez pas d'abréviations.</p>
14	<p>Donnez des précisions sur votre service militaire (s'il y a lieu), pour chacun des pays dans lesquels vous avez servi dans les forces armées. Si vous n'avez pas fait de service militaire, inscrivez « S/O ».</p>
15	<p>Indiquez toutes les adresses complètes, avec le code postal, où vous avez résidé depuis votre 18e anniversaire. N'utilisez pas d'adresses comportant des boîtes postales.</p>
Autorisation de divulguer des renseignements personnels et Déclaration	
	<p>Veillez lire les déclarations attentivement. Veuillez signer et dater aux endroits réservés à cette fin. En signant l'Autorisation de divulguer des renseignements personnels et la déclaration, vous certifiez que vous comprenez les questions qui sont posées et que l'information que vous avez fournie est complète, véridique et exacte. Si vous ne signez pas, votre demande vous sera retournée.</p> <p>Note : La dernière section de l'annexe 1 n'a pas à être remplie maintenant.</p>

Annexe 6 : Gens d'affaires immigrants-Investisseurs et entrepreneurs (IMM 0008 - Annexe 6)

Qui doit remplir ce formulaire?

Ce formulaire doit être rempli par :

- vous, le demandeur principal.

Question	Instruction
1	Cochez la case appropriée pour indiquer à quel titre vous faites votre demande. Note : Vous ne pouvez cocher qu'une case.
2	Inscrivez votre nom de famille , c'est-à-dire celui qui est inscrit sur votre passeport ou sur les documents officiels que vous utiliserez pour obtenir votre passeport. Inscrivez vos prénoms (premier, deuxième, etc.). Encore une fois, vous devez indiquer les prénoms qui figurent dans votre passeport ou dans vos documents officiels. N'inscrivez pas d'initiales.
3	Inscrivez votre date de naissance.
4	Langue Cochez la case appropriée pour indiquer dans laquelle des langues officielles du Canada, soit le français ou l'anglais, vous avez le plus de facilité à vous exprimer. Un des objectifs en matière d'immigration du Canada est de favoriser le développement de collectivités de langues officielles minoritaires au Canada. Votre réponse nous aidera à déterminer dans laquelle des langues officielles vous feriez probablement appel aux services du gouvernement (p. ex., pour la santé et l'éducation).
5	Langue (suite) À moins d'avoir passé un ou des tests approuvé(s) pour évaluer votre connaissance du français ou de l'anglais, vous ne devez pas soumettre de demande. Par conséquent, votre réponse à cette question devrait être « Oui ». Si vous répondez « Non » et que vous ne soumettez pas les résultats de l'évaluation de votre connaissance des langues officielles, votre demande vous sera retournée comme étant incomplète.  Voir « Aptitudes en français et/ou anglais » pour vous aider à déterminer vos capacités en français ou en anglais.
6	Indiquez la devise étrangère et le taux de change utilisé pour fournir l'information financière.
7	Cochez la case pour indiquer si vous avez effectué un voyage de prospection commerciale au Canada au cours des cinq années ayant précédé la date de votre demande. Si vous cochez « oui », inscrivez les détails.
8	Cochez la case pour indiquer si vous avez participé à des programmes d'immigration de gens d'affaires administrés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada. Si vous cochez « oui », inscrivez les détails.

Question	Instruction	
Section 9 – Résumé du type d'entreprise et de son rendement		
9A	Indiquez le nom de votre entreprise au complet.	
9B	Fournissez une description de l'entreprise (par exemple, manufacturière/de services, sectorielle, de produits, etc.).	
9C	Cochez la case appropriée pour indiquer le type de participation.	
9D	Nommez les associés et précisez le pourcentage de participation y compris l'époux ou le conjoint de fait.	
9E	Indiquez le rendement de l'entreprise au cours des cinq années ayant précédé la date de votre demande en débutant par la dernière année d'exploitation, en précisant: <ul style="list-style-type: none"> • les dates, • le taux de devises étrangères, • le chiffre d'affaires annuel, • le revenu net (après impôt), • l'actif net, et • le nombre d'équivalents d'emploi à temps plein. 	
10		Remplissez cette section uniquement si vous faites votre demande à titre d'investisseur .
<p>Expérience de la gestion des affaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournissez tous les détails en indiquant : • le ou les noms de l'entreprise, • le titre de votre poste, • vos responsabilités de gestion, • votre salaire et • le nombre d'employés à temps plein dont vous étiez chargé. <p>Note : Joignez une feuille supplémentaire au besoin.</p>		
Section 11 : Déclaration de la valeur nette personnelle / Actif		
	Vous devez mentionner tous vos biens et passifs ainsi que ceux de votre époux ou conjoint de fait. De plus, vous devez fournir des documents à l'appui pour établir la propriété et la valeur de tous ces biens et passifs.	
11A	Dépôts bancaires	
	Comptes courants et d'épargnes	Dépôts à terme
	Veuillez indiquer: <ul style="list-style-type: none"> • la date d'ouverture de votre compte; • le numéro de compte; et • le solde actuel en devise 	Veuillez indiquer: <ul style="list-style-type: none"> • la date du dépôt initial; • la date d'échéance; et • le solde actuel en devise étrangère (spécifier la devise)

Question		Instruction	
		étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens.	et en dollars canadiens.
11B	<p>Propriété foncière Veuillez fournir une description de votre propriété foncière, l'année d'acquisition, et cochez la case « oui » ou « non » pour indiquer si celle-ci est garantie par une hypothèque. Veuillez inclure le prix d'achat, la valeur marchande estimative actuelle en devise étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens.</p> <p>Note : Utilisez une autre feuille, au besoin.</p>		
11C	<p>Actions émises dans le public et autres placements Veuillez fournir une description de vos actions émises dans le public et autres placements. Indiquer la quantité, la valeur marchande estimative actuelle en devise étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens.</p> <p>Note : Utilisez une autre feuille, au besoin.</p>		
11D		<p>Remplissez cette section uniquement si vous faites votre demande à titre d'investisseur.</p> <p>Investissement – Programme d'immigration des investisseurs Veuillez fournir une description et indiquez la date d'achat ainsi que le montant actuel investi en dollars canadiens, le cas échéant.</p> <p>Note : Vous n'êtes pas obligé d'effectuer votre investissement au titre du Programme d'immigration des investisseurs avant votre demande de résidence permanente. Le bureau des visas l'exigera une fois votre demande approuvée en principe, mais avant la délivrance du visa. Toutefois, il est bon de prendre à l'avance des dispositions pour votre investissement, afin que le traitement de votre demande ne soit pas nécessairement retardé lorsque l'investissement est exigé.</p>	
11E	<p>Entreprise Veuillez inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nom de votre entreprise, • le pourcentage de participation, • la valeur comptable actuelle (actif net), et • la valeur marchande estimative actuelle en devise étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens. <p>Note : Utilisez une autre feuille, au besoin.</p>		
11F	<p>Rentes et autres biens Veuillez fournir une description de vos rentes et autres biens ainsi que le montant en devise étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens.</p> <p>Note : Utilisez une autre feuille, au besoin.</p>		
Déclaration de la valeur nette et personnelle / Passif			
11G	<p>Hypothèques sur la propriété Veuillez indiquer l'adresse complète et le solde actuel en devise étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens.</p> <p>Note : Utilisez une autre feuille, au besoin.</p>		

Question	Instruction								
11H	<p>Autres dettes personnelles Veuillez fournir des détails sur la nature de votre dette et le montant en devise étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens.</p> <p>Note : Utilisez une autre feuille, au besoin.</p>								
11I	<p>Avoir net</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Étape</th> <th>Action</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Veuillez additionner les actifs des sections 11A à 11F</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Soustrayez vos passifs (11G+11H)</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Inscrivez le total de l'avoir net en dollars canadiens</td> </tr> </tbody> </table>	Étape	Action	1	Veuillez additionner les actifs des sections 11A à 11F	2	Soustrayez vos passifs (11G+11H)	3	Inscrivez le total de l'avoir net en dollars canadiens
Étape	Action								
1	Veuillez additionner les actifs des sections 11A à 11F								
2	Soustrayez vos passifs (11G+11H)								
3	Inscrivez le total de l'avoir net en dollars canadiens								
11J	Écrivez le total des fonds disponibles pour votre établissement au Canada.								
11K	<p>Accumulation de fonds Fournissez un document portant votre signature et une description de la façon dont vous avez accumulé vos ressources financières actuelles, tant familiales que professionnelles.</p> <p>Note : Consultez les exemples à l'annexe 6.</p>								
Déclaration									
12	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;"></td> <td>Remplissez cette section uniquement si vous faites une demande à titre d'entrepreneur.</td> </tr> </table> <p>Déclaration de l'entrepreneur Veuillez lire la déclaration attentivement. En cochant la case « oui » ou « non », vous déclarez que vous avez lu et compris la déclaration et que vous allez respecter les conditions qui y sont énumérées.</p> <p>Note : Votre demande vous sera retournée si vous omettez de cocher « oui ».</p>		Remplissez cette section uniquement si vous faites une demande à titre d'entrepreneur.						
	Remplissez cette section uniquement si vous faites une demande à titre d'entrepreneur.								

Annexe 6A : Gens d'affaires immigrants –Travailleurs autonomes (IMM 0008 - Annexe 6A)

Qui doit remplir ce formulaire?

Ce formulaire doit être rempli par :

- vous, le demandeur principal.

Question	Instruction
1	<p>Inscrivez votre nom de famille, c'est-à-dire celui qui est inscrit sur votre passeport ou sur les documents officiels que vous utiliserez pour obtenir votre passeport.</p> <p>Inscrivez vos prénoms (premier, deuxième, etc.). Encore une fois, vous devez indiquer les prénoms qui figurent dans votre passeport ou dans vos documents officiels. N'inscrivez pas d'initiales.</p>
2	Inscrivez votre date de naissance.
3	<p>Langue</p> <p>Cochez la case appropriée pour indiquer dans laquelle des langues officielles du Canada, soit le français ou l'anglais, vous avez le plus de facilité à vous exprimer.</p> <p>Cochez la case pour indiquer votre seconde langue officielle.</p> <p>Un des objectifs en matière d'immigration du Canada est de favoriser le développement de collectivités de langues officielles minoritaires au Canada. Votre réponse nous aidera à déterminer dans laquelle des langues officielles vous feriez probablement appel aux services du gouvernement (p. ex., pour la santé et l'éducation).</p>
4	<p>Langue (suite)</p> <p>À moins d'avoir passé un ou des tests approuvé(s) pour évaluer votre connaissance du français ou de l'anglais, vous ne devez pas soumettre de demande.</p> <p>Par conséquent, votre réponse à cette question devrait être « Oui ». Si vous répondez « Non » et que vous ne soumettez pas les résultats de l'évaluation de votre connaissance des langues officielles, votre demande vous sera retournée comme étant incomplète.</p> <p style="text-align: center;"> Voir « Aptitudes en français et/ou anglais » pour vous aider à déterminer vos capacités en français ou en anglais.</p>
5	Indiquez la devise étrangère et le taux de change utilisé pour fournir l'information financière.
6	<div style="display: flex; align-items: center;">  <p>Remplissez cette section si vous faites une demande à titre de travailleur autonome.</p> </div> <p>Votre expérience</p> <p>Indiquez le nombre d'années d'expérience de travail à temps plein pertinente que vous aurez accumulées pendant la période de cinq ans ayant précédé la date de</p>

Question	Instruction
	<p>votre demande. Veuillez décrire votre expérience de travailleur autonome dans le secteur des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • activités culturelles ou athlétiques, • votre participation dans des activités culturelles ou athlétiques de niveau international, ou • votre expérience d'éleveur/agriculteur (dans les cinq années précédant votre demande). <p>Note : Joignez une feuille supplémentaire au besoin.</p>
7	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">  Remplissez cette section si vous faites une demande à titre de travailleur autonome. </div> <p>Études au Canada</p> <p>Cochez la case appropriée pour indiquer si vous, ou votre époux ou conjoint de fait accompagnant, avez déjà terminé un programme d'études à temps plein (au moins deux ans) dans un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada dans le passé.</p>
8	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">  Remplissez cette section si vous faites une demande à titre de travailleur autonome. </div> <p>Travail au Canada</p> <p>Cochez la case appropriée pour indiquer si vous, ou votre époux ou conjoint de fait accompagnant, avez déjà travaillé à temps plein au Canada dans le passé.</p> <p>Note : Fournissez des preuves du fait que vous avez travaillé à temps plein au Canada.</p>
9	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">  Remplissez cette section si vous faites une demande à titre de travailleur autonome. </div> <p>Cochez la case appropriée pour indiquer si vous, ou votre époux ou conjoint de fait accompagnant, avez un proche parent au Canada qui est citoyen ou résident permanent du Canada. Si vous cochez « oui », cochez également la case appropriée pour indiquer le lien de parenté qui unit cette personne à vous ou à votre époux ou conjoint de fait.</p>
10	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">  Remplissez cette section si vous faites une demande à titre de travailleur autonome. </div> <p>Emploi auquel vous vous destinez</p> <p>Veuillez décrire le travail que vous avez l'intention d'exercer, en précisant le lieu et les investissements dont il est question (s'il y a lieu).</p>

Question	Instruction	
Section 11 : Déclaration de la valeur nette personnelle / Actif		
	Vous devez mentionner tous vos biens et passifs ainsi que ceux de votre époux ou conjoint de fait. De plus, vous devez fournir des documents à l'appui pour établir la propriété et la valeur de tous ces biens et passifs.	
11A	Dépôts bancaires	
	Comptes courants et d'épargnes	Dépôts à terme
	Veuillez indiquer : <ul style="list-style-type: none"> • la date d'ouverture de votre compte; • le numéro de compte; et • le solde actuel en devise étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens. 	Veuillez indiquer : <ul style="list-style-type: none"> • la date du dépôt initial; • la date d'échéance; et • le solde actuel en devise étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens.
11B	Propriété foncière	
	Veuillez fournir une description de votre propriété foncière, l'année d'acquisition, et cochez la case « oui » ou « non » pour indiquer si celle-ci est garantie par une hypothèque. Veuillez inclure le prix d'achat, la valeur marchande estimative actuelle en devise étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens.	
	Note : Utilisez une autre feuille, au besoin.	
11C	Actions émises dans le public et autres placements	
	Veuillez fournir une description de vos actions émises dans le public et autres placements. Indiquer la quantité, la valeur marchande estimative actuelle en devise étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens.	
	Note : Utilisez une autre feuille, au besoin.	
11D	Entreprise	
	Veuillez inclure : <ul style="list-style-type: none"> • le nom de votre entreprise, • le pourcentage de participation, • la valeur comptable actuelle (actif net), et • la valeur marchande estimative actuelle en devise étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens. 	
	Note : Utilisez une autre feuille, au besoin.	
11E	Rentes et autres biens	
	Veuillez fournir une description de vos rentes et autres biens ainsi que le montant en devise étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens.	
	Note : Utilisez une autre feuille, au besoin.	
Déclaration de la valeur nette et personnelle / Passif		
11F	Hypothèques sur la propriété	
	Veuillez indiquer l'adresse complète et le solde actuel en devise étrangère	

Question	Instruction								
	(spécifier la devise) et en dollars canadiens. Note : Utilisez une autre feuille, au besoin.								
11G	Autres dettes personnelles Veuillez fournir des détails sur la nature de votre dette et le montant en devise étrangère (spécifier la devise) et en dollars canadiens. Note : Utilisez une autre feuille, au besoin.								
11H	Avoir net <table border="1"> <thead> <tr> <th>Étape</th> <th>Instruction</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Veuillez additionner les actifs des sections 11A à 11E</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Soustrayez vos passifs (11F+11G)</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Inscrivez le total de l'avoir net en dollars canadiens</td> </tr> </tbody> </table>	Étape	Instruction	1	Veuillez additionner les actifs des sections 11A à 11E	2	Soustrayez vos passifs (11F+11G)	3	Inscrivez le total de l'avoir net en dollars canadiens
Étape	Instruction								
1	Veuillez additionner les actifs des sections 11A à 11E								
2	Soustrayez vos passifs (11F+11G)								
3	Inscrivez le total de l'avoir net en dollars canadiens								
11I	Écrivez le total des fonds disponibles pour votre établissement au Canada en dollars canadiens.								
11J	Accumulation de fonds Fournissez un document portant votre signature et une description de la façon dont vous avez accumulé vos ressources financières actuelles, tant familiales que professionnelles. Note : Consultez les exemples à l'annexe 6A.								

Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406)

**Qui doit
remplir ce
formulaire?**

Ce formulaire doit être rempli par :

- vous, le demandeur principal;
- votre époux ou conjoint de fait (qu'il vous accompagne ou non au Canada); **et**
- vos enfants à charge âgés de 18 ans ou plus (qu'ils vous accompagnent au Canada ou non).

SECTION A

Donnez les renseignements personnels au sujet de :

- vous-même,
- votre époux ou conjoint de fait (s'il y a lieu),
- votre mère, et
- votre père.

Note : Si vous n'avez pas d'époux ou de conjoint de fait, signez la déclaration à la fin de la Section A.

SECTION B

Donnez les renseignements personnels au sujet de vos enfants. Il est très important que vous inscriviez tous vos enfants (même s'ils sont déjà des résidents permanents ou des citoyens canadiens). Ceci comprend :

- enfants mariés,
- enfants adoptés,
- enfants de l'époux ou du conjoint de fait,
- un de vos enfants adoptés par d'autres,
- un de vos enfants confiés à la garde d'un ex-époux, ex-conjoint de fait ou autre tuteur.

Vous devez répondre à toutes les questions. Si une section ne s'applique pas à vous, répondez « S/O ».

Note : Si vous n'avez pas d'enfants, signez la déclaration à la fin de la Section B

SECTION C

Donnez les renseignements personnels au sujet de vos :

- frères,
- sœurs,
- frères et sœurs consanguins,
- demi-frères et demi-sœurs.

SECTION D



**Lisez attentivement les énoncés compris dans cette
section avant de signer et dater la déclaration.**

Recours aux services d'un représentant (IMM 5476)

Qui peut utiliser ce formulaire?

Remplir ce formulaire **seulement** si vous nommez un représentant.
Si vous avez des enfants à charge âgés de 18 ans ou plus, ils doivent remplir leur propre formulaire si un représentant agit également en leur nom.

Qu'est-ce qu'un représen- tant?

Un **représentant** est quelqu'un à qui vous donnez la permission d'agir en votre nom auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

Vous n'êtes pas obligé d'engager un représentant. CIC traite tout le monde de la même manière, qu'ils recourent aux services d'un représentant ou non.

Quand vous nommez un représentant :

- vous autorisez CIC à communiquer de l'information sur votre dossier à cette personne;
- vous devez indiquer l'adresse de votre représentant pour votre adresse postale sur votre formulaire de demande *Demande de résidence permanente au Canada* (IMM 0008-générique);
- le traitement de votre demande ne se fera pas plus rapidement ni davantage en votre faveur si vous faites appel à un représentant;
- le représentant que vous nommez est autorisé à vous représenter uniquement pour les questions liées à la demande qui accompagne ce formulaire; et
- vous ne pouvez désigner qu'un représentant pour chaque demande que vous présentez.



Vous devez nous aviser si les coordonnées de votre représentant changent ou si vous désirez annuler la nomination d'un représentant.

Types de représen- tants

Il existe deux types de représentants :

Les représentants non rémunérés peuvent être :

- des amis et des membres de la famille qui n'exigent aucuns frais pour leurs conseils et leurs services;
- organisations qui n'exigent aucuns frais pour fournir des conseils ou une aide en matière d'immigration (telles que des organisations non gouvernementales ou religieuses);
- consultants, avocats ou notaires du Québec qui n'exigent et n'exigeront pas de frais pour vous représenter.

Représentants rémunérés :

Si vous voulez recourir aux services d'un représentant qui exige ou va exiger des frais pour vous représenter, celui-ci doit d'abord être autorisé à vous représenter. Les représentants autorisés sont :

- les consultants en immigration qui sont membres en règle de la

- Société canadienne des consultants en immigration (SCCI);
- les avocats qui sont membres en règle d'un barreau provincial ou territorial du Canada et les stagiaires en droit qui sont sous leur supervision;
- les notaires qui sont membres en règle de la *Chambre des notaires du Québec* et les stagiaires en droit qui sont sous leur supervision.

Si vous faites affaire avec un représentant rémunéré qui n'est pas membre d'un des organismes désignés, votre demande vous sera renvoyée. **Pour de plus amples informations** sur le recours au service d'un représentant, visitez notre site web au : www.cic.gc.ca.

Question	Instruction
Renseignements généraux	
	Cochez une case pour indiquer si vous nommez un représentant ou si vous lui retirez l'autorisation accordée.
Section A- Information sur le demandeur	
1	Écrivez votre nom de famille et vos prénoms.
2	Inscrivez votre date de naissance.
3	Si vous avez déjà présenté votre demande, écrivez : <ul style="list-style-type: none"> • le nom du bureau où la demande a été présentée; • le lieu où la demande a été présentée; • le genre de demande que vous avez présentée.
4	Inscrivez votre numéro d'identification de Citoyenneté et Immigration Canada (si vous le connaissez).
Section B- Nomination d'un représentant	
5	Écrivez le nom au complet de votre représentant. Si votre représentant est membre de la SCCI, d'un barreau ou de la <i>Chambre des notaires du Québec</i> , écrivez son nom en caractères d'imprimerie tel qu'il figure dans la liste de membres de l'organisation.
6	Cochez une case pour indiquer si votre représentant n'est pas rémunéré ou si votre représentant est rémunéré, cochez la case appropriée et inscrivez son numéro de membre.
7	Inscrivez les coordonnées de votre représentant.
8	Votre représentant doit signer et dater la déclaration, pour indiquer qu'il accepte la responsabilité d'agir en votre nom.
Section C- Retrait de l'autorisation accordée au représentant	
9	Remplissez cette section si vous voulez retirer l'autorisation accordée à votre représentant. Inscrivez le nom au complet du représentant.
Section D- Votre Déclaration	
10	En signant la déclaration, vous autorisez CIC à communiquer et à traiter avec le représentant désigné pour vous-même et pour vos enfants à charge de moins de 18 ans. Si votre époux ou conjoint de fait désire être représenté par le même représentant, il ou elle doit signer dans la case prévue à cet effet.

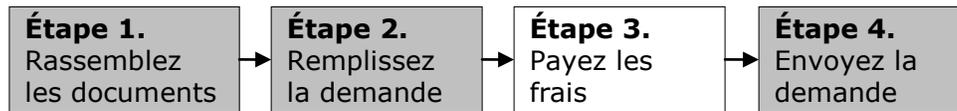
**Communi-
cation de
renseigne-
ments à
d'autres
personnes**

Pour autoriser CIC à communiquer de l'information sur votre dossier à quelqu'un autre qu'un représentant, vous devrez remplir le formulaire *Autorisation de communiquer des renseignements à une personne désignée* (IMM 5475) disponible à l'adresse :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/communiquer-renseigne.asp>.

La personne que vous désignerez pourra obtenir de l'information sur votre dossier (p.ex., l'état de votre demande). Cependant, elle **ne pourra** pas agir en votre nom auprès de CIC.

Étape 3. Payer les frais



Calcul des frais

Utilisez le tableau suivant pour calculer le total des frais à payer. Il existe deux (2) types de frais :

1. Les **frais de traitement** dont le paiement **doit** accompagner votre demande.

Frais de traitement	Nombre de personnes	Montant par personne	Montant à payer
Demandeur principal	1	X 1050 \$	1050 \$
Chaque membre de la famille âgé de 22 ans ou plus		x 550 \$	
Chaque membre de la famille âgé de moins de 22 ans qui est marié ou engagé dans une union de fait		X 550 \$	
Chaque membre de la famille âgé de moins de 22 ans qui est célibataire et sans conjoint de fait		X 150 \$	
Paiement total			

ET

2. Les **frais relatifs au droit de résidence permanente**, qui seront exigés par le bureau des visas à une **étape ultérieure** si votre demande est acceptée.

Frais relatifs au droit de résidence permanente	Nombre de personnes	Montant par personne	Montant dû
Demandeur principal	1	x 490 \$	490 \$
Époux ou conjoint de fait		x 490 \$	
Paiement total :			

Note : Les enfants à charge sont dispensés des frais relatifs au droit de résidence permanente.

Erreur de paiement



Les erreurs de paiement peuvent retarder votre demande.

Problèmes de paiement	Alors CIC...
Le paiement n'est pas envoyé avec la demande / Paiement insuffisant	<ul style="list-style-type: none">vous retournera votre demande. <p>Note : La révision de votre demande ne débutera que lorsque vous aurez renvoyé votre demande avec le paiement des frais exigés.</p>
Paiement insuffisant	<ul style="list-style-type: none">vous indiquera le montant des frais à payer et la façon dont ils doivent être payés. <p>Note : Le traitement de votre demande ne débutera que lorsque vous aurez fourni les frais manquants.</p>
Paiement en trop	<ul style="list-style-type: none">commencera le traitement de votre demande, etvous enverra un remboursement le plus tôt possible. <p>Note : Vous n'avez pas à demander un remboursement; il vous sera automatiquement accordé.</p>

Modes de paiement



Pour obtenir des renseignements sur la façon de vous acquitter des frais et sur les modes de paiement acceptés, veuillez consulter le site Web du bureau des visas où vous présenterez votre demande (suivre les liens à partir de notre **site web** au :

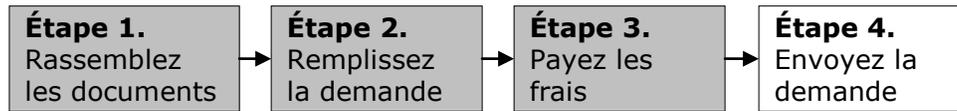
<http://www.cic.gc.ca/francais/information/bureaux/missions.asp>

Frais supplémentaires

Vous devez également acquitter les frais suivants pour vous-même et les membres de votre famille (le cas échéant) :

- examens médicaux,
- certificats de police,
- évaluations des compétences linguistiques.

Étape 4. Envoyez la demande



Directives pour l'envoi de la demande

Suivez les directives énoncées ci-dessous pour connaître l'endroit où envoyer votre demande.

- Placez les formulaires remplis, les pièces justificatives requis par le bureau des visas et le paiement des frais dans une enveloppe de 23 cm sur 30,5 cm (9" sur 12").
- Envoyez votre demande dûment remplie au bureau des visas canadien responsable :
 - du pays dans lequel vous demeurez, à condition que vous y ayez été légalement admis pour au moins un an, ou
 - de votre pays de nationalité.

(Votre nom)	Apposez suffisamment de timbres	<input type="checkbox"/>
(Votre adresse)		
(Votre code postal)		

**Adresse du bureaux canadiens des visas
(Veuillez vous référer à l'adresse du site web de votre pays, afin de vous permettre d'envoyer votre demande).**

Envoyez la liste de contrôle des documents

Assurez-vous de remplir l'annexe A - liste de contrôle des documents inclus dans ce guide et de la joindre à votre demande.

Signez le formulaire

Vous devez signer et dater la demande avant de la poster. Si votre demande n'est pas signée et datée, elle vous sera retournée.



Le traitement de votre demande

Présentation

La vérification des formulaires : Une fois que vous aurez présenté votre demande, CIC fera une vérification pour déterminer si tous les formulaires de demande ont été remplis et soumis convenablement, que les frais liés à la demande ont été acquittés et que tous les documents à l'appui de la demande sont joints.

Si votre trousse de demande ne satisfait pas à toutes ces exigences, CIC vous la retournera. Aucun dossier ne sera créé et aucun document ne sera conservé avant qu'une demande complète ne soit présentée.

Accusé de réception : Si votre demande est dûment remplie, CIC en entreprendra le traitement. Vous recevrez une lettre :

- vous informant de ce fait et vous donnant le numéro de dossier du bureau des visas;
- vous donnant des instructions de base pour communiquer avec le bureau des visas;
- vous donnant un bref aperçu des prochaines étapes du traitement.

Traitement

Examen en vue de la prise de décision

Un agent des visas procédera à un examen détaillé de votre demande. Il étudiera tous les renseignements et tous les documents que vous aurez fournis et les évaluera en fonction des critères de sélection en vigueur.

Facteurs qui facilitent le traitement de votre demande

Il y a certaines choses que vous pouvez faire pour accélérer le traitement de votre demande par le bureau des visas :

- assurez-vous que tous les documents (demande déposée au bureau des visas) et tous les renseignements requis sont **joints lorsque vous soumettez votre demande**;
- avisez immédiatement le bureau des visas d'un changement d'adresse postale, d'état civil, ou de toute autre information importante pour votre demande, telles des études supplémentaires ou une expérience de travail;
- évitez les demandes de renseignements inutiles au bureau des visas relativement à l'état d'avancement de votre demande.

Facteurs qui peuvent retarder le traitement de votre demande

Les facteurs suivants peuvent retarder le traitement de votre demande :

- photocopies brouillées ou illisibles des documents;
 - documents non accompagnés d'une traduction certifiée en anglais ou en français;
 - vérification externe des renseignements et documents soumis;
 - état de santé qui peut exiger de nouveaux tests ou examens;
 - problèmes d'ordre criminel ou de sécurité;
 - situation familiale imprécise, telle qu'un divorce imminent ou des problèmes de garde d'enfants ou de pension alimentaire non réglés et adoption légale non réglée;
 - le bureau des visas doit consulter d'autres bureaux de CIC au Canada ou à l'étranger.
-

Statut de résident permanent

Si votre demande est acceptée, vous et les membres de votre famille recevrez les visas de résident permanent du Canada. Pendant la validité de vos visas, vous devenez résidents permanents seulement à votre arrivée au Canada et sous réserve de certaines conditions :

- Vous demeurerez résident permanent jusqu'à ce que vous deveniez citoyen canadien, à la condition que vous passiez au moins deux ans au Canada pour chaque période de cinq ans.
 - Vous pouvez quitter le Canada et y revenir aussi souvent que vous le désirez.
-

Droits

À titre de résidents permanents, vous et les membres de votre famille avez le droit de :

- vivre, étudier et travailler au Canada tant que vous demeurez résidents permanents,
 - recevoir la plupart des prestations sociales auxquelles les citoyens canadiens ont droit (voir **Restrictions**),
 - demander la citoyenneté canadienne, si la citoyenneté est octroyée : demander un passeport canadien (si vous avez résidé légalement au Canada pendant trois des quatre années précédentes).
-

Restrictions

Quelques restrictions s'appliquent aux résidents permanents :

- Vous ne pouvez pas voter à certaines élections,
 - Vous pouvez ne pas être admissible à certains emplois exigeant des vérifications de sécurité de niveau élevé,
 - Si vous ou des membres de votre famille commettez des crimes graves, vous ou les membres de votre famille pourriez perdre votre statut de résident permanent et être expulsés du Canada
-

Obligations	En tant que résidents permanents, vous aurez les mêmes obligations légales que les Canadiens (p.ex., payer les impôts et respecter toutes les lois fédérales, provinciales et municipales).
La carte de résident permanent	Une carte est émise à tout nouveau résident permanent, lors des formalités d'arrivée. Ces cartes sont envoyées peu de temps après l'obtention du statut de résident permanent. Pour plus de renseignements sur cette carte, consultez notre site web .
Vérification de l'état de votre demande en ligne	<p>Vous pouvez vérifier en ligne l'état d'avancement de votre demande en suivant les étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accédez à notre site web www.cic.gc.ca, 2. Cliquez sur <i>Vérifiez l'état d'avancement de ma demande</i> dans la section <i>J'aimerais...</i> située dans la partie droite de la page d'accueil, 3. Cliquez sur <i>État de la demande du client</i> et suivez les instructions fournies. <p>Pour obtenir des renseignements sur la manière de retirer d'Internet l'information sur l'état d'avancement de votre demande, consultez la section de la Foire aux questions (FAQ).</p>
Protection de vos renseignements	<p>Vos renseignements personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont accessibles uniquement par les employés de CIC qui doivent y avoir accès afin de vous fournir les services pertinents, et • ne sont divulgués à aucune autre personne sauf s'il est permis sous les provisions de la loi sur la Protection des Renseignements Personnels sans votre consentement écrit. <p> Vous pouvez obtenir de l'information supplémentaire sur la protection de vos renseignements personnels en consultant la section Foire aux questions (FAQ), sur notre site Web.</p>
Programme d'assurance de la qualité	<p>Dans le cadre de notre programme d'assurance de la qualité, nous sélectionnons au hasard des demandes qui feront l'objet d'une vérification spéciale. Si votre demande est sélectionnée, vous serez convoqué à une entrevue avec un agent de Citoyenneté et Immigration Canada, qui vérifiera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si les documents que vous avez fournis sont exacts; • si votre demande a été dûment remplie. <p>Note : Vous serez avisé par écrit si votre demande a été sélectionnée.</p>

Comment joindre CIC

Le tableau suivant indique les deux façons de communiquer avec CIC.

Site web	www.cic.gc.ca
À l'extérieur du Canada	<p>Communiquer avec un bureau des visas dans</p> <ul style="list-style-type: none">• une ambassade du Canada,• un haut-commissariat du Canada ou• un consulat canadien. <p>Consulter l'annuaire téléphonique local ou le site web de CIC pour obtenir les adresses, numéros de téléphone et adresses web des bureaux canadiens des visas à l'étranger</p>



Il ne s'agit pas d'un document juridique. Pour des renseignements de cet ordre, veuillez consulter la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)* et le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ou encore la *Loi sur la citoyenneté* ainsi que le *Règlement sur la citoyenneté*, selon le cas.